

**ENTRAINEMENTS DU VVBCH**  
**SI PAS D'AUTRES MESURES A LA DATE DU 10 AVRIL 2021**

Il est important que tous les joueurs, joueuses et responsables légaux prennent bien connaissance du protocole et le respectent pour pouvoir reprendre l'activité au sein du club.

TERRAIN EN HERBE DE L'ETENDUERE  
Établissement Recevant du Public en Plein Air (ERP PA)

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES MINIMUM 24H AVANT LA SEANCE AUPRES DE SON EDUCATEUR/ENTRAINEUR.

ENTREE ET SORTIE VIA LE PARKING BRIAND

STATIONNEMENT INTERDIT LE LONG DE LA ROUTE MENANT AU PARKING  
TOUT REGROUPEMENT DE PLUS DE 6 PERSONNES, EN DEHORS DE L'AIR DE LA PRATIQUE, EST INTERDIT.

Joueurs et joueuses devront arriver en tenue et avoir leur propre gourde.  
Il est fortement conseillé de porter des baskets multisports et non des chaussures de salles.

Porter son masque correctement jusqu'au début de son activité physique.  
Porter son masque correctement à la fin de l'activité physique :

Lavage des mains avec du gel hydroalcoolique mis à disposition par le club avant et après l'activité.  
Les ballons devront être désinfectés régulièrement pendant et après les séances.  
L'éducateur responsable de la séance notera les présences.

Le protocole, en cas de symptômes Covid d'un joueur pendant l'activité, sera le même que celui donné lors de la reprise de décembre. Idem pour le joueur étant testé positif à la Covid 19.

**ANNULATION DE LA SEANCE**

Le club, via l'éducateur/l'entraîneur, annulera une séance si les conditions météorologiques ne permettent pas une bonne pratique de l'activité.  
Il annulera également si il y a moins de 4 personnes inscrites pour une séance.  
Sauf cas de forces majeures, l'annulation vous sera transmise 24h avant la séance.

Du samedi 10 au dimanche 25 avril 2021

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
10H00 11H30							VPT
13H30 15H00	M15F	M13	M13	M13	M15F	M13	LOISIRS
15H00 16H30	M18M	M18M	M15F	M15F	M18M	REG.M	
16H30 18H00	M18F	M18F	M18F	M18M	M18F	PNF	

Du mercredi 28 avril au dimanche 4 juillet 2021

	MERCREDI	SAMEDI	DIMANCHE
10H00 11H30			VPT
13H30 15H00	M15F	M13	LOISIRS
15H00 16H30	M18M	REG.M	
16H30 18H00	M18F	PNF	

### LES REGLES GENERALES DE LA PRATIQUE

Actuellement, les décisions gouvernementales permettent les activités physiques avec une distanciation minimale de 2 mètres sans contact, une pratique dans la limite des 10 km autour du domicile et du respect des horaires du couvre-feu.

De plus, l'activité n'étant pas dans un espace public mais dans un ERP PA nous n'avons pas la limite du nombre. Attention, une fois sorti de l'établissement, vous êtes dans un espace public.

Dans notre cas, le terrain en herbe de l'Etendue est un ERP PA, le parking juste à côté, est dans l'espace public.

Les contacts physiques sont proscrits mais les associations sportives peuvent utiliser des ballons individuellement ou par groupe de 2, 3 ou 4. Attention, la distanciation physique de 2 mètres entre 2 personnes doit toujours être de rigueur.

En mettant en place des zones qui permettent le respect de la distanciation et de garder les gestes barrières, nous pouvons mettre en place une activité adaptée qui n'est pas considérée comme une pratique de sport collectif.

En mettant et respectant ces règles, nous pouvons faire des jeux ou exercices en individuel, en 1 contre 1 ou 2 contre 2.

L'éducateur/entraîneur est le responsable de la bonne mise en place de l'activité, les licencié(e)s se doivent de s'y tenir.

## **Le protocole renforcé édité par le gouvernement traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre des associations sportives.**

### **Les responsables légaux des joueurs et joueuses de moins de 18 ans jouent un rôle essentiel ainsi que les joueurs et joueuses.**

Les responsables légaux sont invités à vérifier la température de leur enfant, les joueurs adultes vérifient leur température avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le joueur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas se rendre à son club et ne pourra y être accueilli. De même, les joueurs ou les membres du foyer considérés comme des cas confirmés, ou encore identifiés comme contacts à risque, ne peuvent prendre part aux activités. Il en est de même pour toute personne du club participant à l'accueil des joueurs et joueuses.

Les joueurs adultes ou responsables légaux des enfants ont l'obligation de déclarer sans délai, à l'éducateur sportif en charge de l'encadrement du groupe, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le joueur qui est lui-même positif.

Chaque joueur ou joueuse devra avoir son propre matériel ainsi que sa propre gourde. Il ou elle devra déjà être en tenue avant son entrée dans l'établissement.

De plus, un registre sera tenu par le club permettant de relever la présence des pratiquants sur un même horaire.

Sauf nécessité impérieuse, les responsables légaux ou d'autres personnes extérieures au groupe ne doivent pas être admis dans l'établissement. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins 2 mètres et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

### **APPLICATION TOUSANTICOVID**

A la demande du gouvernement, nous invitons tous les joueurs et toutes les joueuses qui possèdent un téléphone portable à télécharger l'application TousAntiCovid et à activer l'application lors de l'entrée dans l'établissement.

### **LE PORT DU MASQUE**

Pendant leur pratique sportive, les joueurs et joueuses ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque lorsque l'activité pratiquée ne le permet pas.

En revanche, en dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour toute personne de six ans ou plus. Seuls les masques chirurgicaux ou les masques grand public de catégorie 1 peuvent être portés. Le port du masque doit être respecté en permanence dans l'ensemble des établissements en dehors du temps de pratique sportive. Il appartient aux joueurs d'avoir leurs masques.

## **LAVAGE DES MAINS**

A l'entrée de l'établissement, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Le lavage des mains doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement
- pendant l'activité si besoin
- à la sortie de l'établissement.

## **MESURES EN CAS DE SYMPTOMES PENDANT LA SEANCE**

Le club sera équipé d'un thermomètre infra-rouge pour pouvoir mesurer la température des pratiquants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes évocateurs au sein de l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de la personne dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale, avec un masque (impératif à partir de 6 ans) ;
- Respect impératif des gestes barrières ;
- S'il s'agit d'un mineur, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrières.

### Symptômes évocateurs à la Covid 19 :

Infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicée, douleurs musculaires inexplicées, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général.

Une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur de Covid-19.

### Rappels aux représentants légaux de l'adhérent mineur, idem pour les adultes, de la procédure à suivre, à savoir :

- Éviter les contacts et consulter un médecin ou la plate-forme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- Le joueur ou la joueuse ne doit pas revenir à l'entraînement avant d'avoir consulté un médecin.
- Le joueur ou la joueuse revient à l'entraînement si il ou elle ou le responsable légal pour les mineurs atteste par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut le retour se fera après 10 jours (si absence de fièvre) ;

Contact VVBCH

Référent Covid du VVBCH

Nicolas Feller : 0688157825